

2016_CT2_133

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Équipements aquatiques - Dénomination du "Centre Aquatique Sainte-Victoire" à Venelles

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Politique culturelle et sportive / Sports

■ Séance du 23 juin 2016

07_1_01

■ Equipements aquatiques - Dénomination du "Centre Aquatique Sainte-Victoire" à Venelles

Madame le Président soumet pour information au Conseil du Territoire le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, par la délibération n°2010_B396 du Bureau communautaire du 10 juillet 2010 a validé le programme général de l'opération de construction d'un centre aquatique sur la commune de Venelles, suite à la présentation de l'étude de faisabilité du projet au Conseil de Communauté du 11 décembre 2009.

Pour mémoire, les équipements du centre aquatique retenus dans le cadre de la programmation sont :

- un bassin de 33x20 mètres avec fond et mur mobiles ; des gradins et des plages autour du bassin sportif ;
- un bassin d'activités de 250m² ; des jeux d'eau ;
- une salle de musculation et de danse pour les sportifs de haut niveau ;
- des annexes baigneurs individuels (cabines + casiers) et des annexes baigneurs groupes ;
- un bassin de plein air de 50 mètres disposant de 3 couloirs de nage, chauffé toute l'année, avec accès par sas aquatique ;
- des annexes baigneurs estivales permettant de répondre à la Fréquentation Maximale Instantanée d'été.

La nouvelle piscine de Venelles va proposer aux habitants du Pays d'Aix un excellent niveau de prestations et de confort comparativement aux autres établissements aquatiques du territoire.

Il est désormais nécessaire de valider la dénomination de ce nouvel équipement. Le conseil municipal de Venelles lors de sa réunion du 12 mars 2016 (délibération n°D2016-39AG) a proposé : « Centre Aquatique Sainte-Victoire », après avoir organisé une consultation auprès de la population Venelloise.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2010_B396 du Bureau communautaire de la CPA du 22 juillet 2010 approuvant le programme général du complexe aquatique de Venelles ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix prend acte de la dénomination du « Centre Aquatique Sainte-Victoire » à Venelles telle qu'elle résulte de la délibération du Conseil Municipal précitée.



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

Equipements aquatiques - Dénomination du "Centre Aquatique Sainte-Victoire" à Venelles

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, par la délibération n°2010_B396 du Bureau communautaire du 10 juillet 2010 a validé le programme général de l'opération de construction d'un centre aquatique sur la commune de Venelles, suite à la présentation de l'étude de faisabilité du projet au Conseil de Communauté du 11 décembre 2009.

Pour mémoire, les équipements du centre aquatique retenus dans le cadre de la programmation sont :

- un bassin de 33x20 mètres avec fond et mur mobiles ; des gradins et des plages autour du bassin sportif ;
- un bassin d'activités de 250m² ; des jeux d'eau ;
- une salle de musculation et de danse pour les sportifs de haut niveau ;
- des annexes baigneurs individuels (cabines + casiers) et des annexes baigneurs groupes ;
- un bassin de plein air de 50 mètres disposant de 3 couloirs de nage, chauffé toute l'année, avec accès par sas aquatique ;
- des annexes baigneurs estivales permettant de répondre à la Fréquentation Maximale Instantanée d'été.

La nouvelle piscine de Venelles va proposer aux habitants du Pays d'Aix un excellent niveau de prestations et de confort comparativement aux autres établissements aquatiques du territoire.

La dénomination de ce nouvel équipement, issue de la délibération du Conseil Municipal de Venelles du 12 mars 2016 est « Centre Aquatique Sainte-Victoire ».

2016_CT2_133

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Equipements aquatiques - Dénomination du
"Centre Aquatique Sainte-Victoire" à Venelles

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016